



Séance du 5 juin 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 17	Représentés : 12	Non représentés : 0
------------------	---------------	------------------	---------------------

N°2026-056	Attribution de subventions à 2 associations	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 11 JUIN 2026 Publication sur le site internet municipal le : 16 JUIN 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-neuf mai deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, D. BARBIER, M. CUTILLO, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, O. MORBELLI, S. BOURAS, W. PATERNA, B. RIPOLL, P. VIDALOU, V. BAUME, R. MOUNY, J.M. ARNAUD, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M. RIBES.

EXCUSES : G. SORBA représenté par J. LEVI-VALENSI, M. GUILLET représentée D. BARBIER, L. MOREL représentée par A. DESLANDES, N. TRONC représentée par D. CAMHI, A. CHIABRANDO représentée par W. PATERNA, S. ROCHEZ représentée par P. VIDALOU, C. MARIE représenté S. BOULINGUEZ, A. RUBIOLO représentée par D. CAMHI, N. FRATE représentée par V. BAUME. M.L. VOLAND présentée par D. JARNIGON, R. PEYROL représenté M. CUTILLO, S. MENEUT représenté par B. RIPOLL.

Secrétaire de séance : Sabine MENEUT

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-7 et L. 1611-4 ;
- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1, 10 et 10-1 ;
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000
- Considérant les demandes de subvention présentées par les associations ;
- Considérant l'intérêt public local des activités conduites par les associations bénéficiaires.
- Considérant les Commissions Vie associative, Jeunesse et Sport, en date du 12, 19 et 26 mai 2026, au cours desquelles les demandes de subventions ont été étudiées.

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, les communes peuvent attribuer des subventions à des associations présentant un intérêt communal.

Les associations suivantes nous ont fait savoir que leur niveau de trésorerie justifiait une demande de subvention sans attendre le Conseil municipal du 29 juin au cours duquel la plus grande partie des subventions seront attribuées :

	Subvention demandée	Subventions proposées	Avances déjà votée	Reste à verser
Planet'jeunes	70.000 € (idem 2025)	65.000 €	20.000 €	25.000 € Puis 20.000 € *
Les Amis de l'instruction laïque de Saint Cannat (AIL)	100.000 € + 7.356 € (85.000 versé en 2025)	80.000 €	20.000 €	40.000 € +5.000 € action spécifique Puis 15.000 € **

* Sur présentation de justificatifs des dépenses prévues et réunion prévue à l'article 7 de la convention d'objectif

** Sous condition de présentation de documents et réunion prévue à l'article 7 de la convention d'objectif

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

- De voter les subventions aux associations suivantes
 - o Planet'jeunes 65.000 € (sous conditions)
 - o Les Amis de l'instruction laïque de Saint Cannat 75.000 € + 5.000 € (sous conditions)

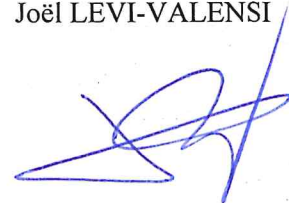
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Sabine MENEUT




Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-056

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-11T16-16-14.01 (MI270399726)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260605-2026-056-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Attribution de subventions à 2 associations

Date de décision : 05/06/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-056 Attribution de subventions à des associations.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 11/06/26 à 16:16
Date 11/06/26 à 16:16
Date 11/06/26 à 16:21

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)
Par [ELSENHEIMER Sophie](#)